



Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

**MAIRIE DE BOISSY SANS AVOIR**

## QUESTIONNAIRE COLLECTE DES DECHETS VERTS

Madame, Monsieur,

La mise en place d'un plan régional imposé par la loi NOTRE, l'interdiction de brûlage, les conditions météo et l'obligation d'élaborer un Plan local de gestion des déchets végétaux incitent le SIEED à faire évoluer son système de gestion des déchets végétaux.

A ce jour, sur la commune de BOISSY SANS AVOIR, la collecte des déchets verts se fait à raison d'un ramassage hebdomadaire d'avril à décembre à l'aide de sacs à déchets verts fournis (40) d'environ 60 à 70 litres.

Afin d'aider le SIEED dans sa réflexion sur l'amélioration de la gestion de la collecte des déchets verts, je vous invite à répondre au questionnaire ci-dessous, à **remettre en mairie au plus tard le 30 avril 2016**.

**Pour quel type de déchets verts opteriez-vous (merci de cocher une des propositions ci-dessous) :**

- Sacs biodégradables à raison de 40 par an
- Bacs à déchets verts de 240 litres
- Bacs à déchets verts de moins de 240 litres
- Composteur
- Sacs biodégradables + composteur individuel
- Bacs à déchets verts + composteur individuel
- Apport en déchèterie à vos soins

Le 15 avril 2016,

 Le Maire  
Jean-Pierre CORBY

